

CPAM DU HAUT-RHIN 19 BLD CHAMP DE MARS BP40454
68022 COLMAR CEDEX

Numéro de l'assuré : ██████████
Nom de l'assuré :
SCHNOEBELEN Stephan
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646 Service gratuit
+ prix appel

M. SCHNOEBELEN STEPHAN
85 RUE DU GRILLENBREIT
68000 COLMAR

Le 17/02/2026

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

1. Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 17/02/2026

SIRET Employeur

Arrêts liés à l'activité salariée :

Maladie du 03/02/2022 au 05/02/2022 : 3 jours à 0,00 euros, soit 0,00 euros.
3 jours de carence.

40413747300066

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Maladie du 06/02/2022 au 05/07/2022 : 150 jours à 42,66 euros, soit 6 399,00 euros.
Ce paiement a été effectué à votre employeur (subrogation).

40413747300066

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Le directeur de votre Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

CPAM DU HAUT-RHIN
19 BLD CHAMP DE MARS BP40454
68022 COLMAR CEDEX

0141v1.309